

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS
ÉGYPTE, ÉTRANGER
UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-
LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :
LE CAIRE: 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360
Adresse Télégraphique : **PUBLIOR**
Prop.: SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ
Rédacteur en chef: L. NEUMAN
Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité:
**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**
24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C. 6269

Au Sommaire :

Les Problèmes en Suspens

La Question des Dettes Hypothécaires

L'oeuvre que doit accomplir la Commission pour le Règlement des Dettes Hypothécaires.

D'une Semaine à l'autre

La Revue Politique Egyptienne

Nouveaux Problèmes

La Guerre et ses Conséquences sur le Commerce Extérieur de l'Égypte

Une intéressante étude de M. Jean Schatz.

L'Exécution des Grands Travaux

S.M. le Roi a inauguré le nouveau Barrage de Mohamed Aly

Prochaines Assemblées

Filature Nationale d'Égypte

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/40.

Les Assemblées Générales

Egyptian General Omnibus Company (S.A.E.)

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939-40

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Economiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse de Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

LES PROBLÈMES EN SUSPENS

LA QUESTION DES DETTES HYPOTHÉCAIRES

L'œuvre que doit accomplir la Commission pour le Règlement des Dettes Hypothécaires

Il y aura bientôt deux ans que la Commission chargée d'étudier la réduction des dettes foncières a été constituée. Quelle a été son activité au cours de cette longue période et à quels résultats est-on arrivé? Il est permis de poser ces questions devant le silence qui entoure le travail de cette Commission.

Nous savons que des milliers des dossiers ont été soumis à l'examen de la Commission. Nous savons que la plus grande partie de ces dossiers a été retenue par elle, avec comme conséquence l'arrêt des poursuites entamées par les créanciers. Il y a déjà un an depuis ce premier résultat. Mais depuis lors rien. Les créanciers attendent pour rentrer dans leur dû que la Commission reprenne son activité.

On arguera que les circonstances n'ont pas permis à la Commission des Règlements des Dettes Hypothécaires de déployer toute l'activité voulue. Nous conviendrons que la guerre a posé des problèmes urgents qui ont fait passer en second ordre des questions telles que celles des dettes hypothécaires. Néanmoins, ce problème qui dure déjà depuis plus de 10 ans et qui a reçu des solutions qui ne l'ont pas malheureusement complètement liquidé, mérite de retenir quand même toute l'attention des Autorités Compétentes pour que l'on arrive, enfin, à un résultat concret qui mette une fin à une situation qui n'a que trop duré.

L'aurore pointe à l'horizon de la guerre et nous nous acheminons petit à petit vers la victoire. Dans un temps qu'il est évidemment difficile d'estimer encore, nous aurons fini avec le conflit qui agite presque le monde entier et il n'est pas trop tôt de penser à ce qu'il faut faire pour éviter que le chaos ne s'abatte sur l'économie mondiale. Les Etats-Unis, l'Angleterre étudient déjà les moyens de réorganiser l'économie mondiale. L'Egypte doit également penser à elle.

Dans cet ordre d'idées, il est essentiel qu'elle songe à liquider une

situation ancienne qui n'a pu que causer de graves préjudices à son économie. Elle doit prendre les mesures qui permettront de consolider la structure économique du pays et rehausser le crédit de l'Egypte.

Quand le pays sera débarrassé des soucis que lui cause en ce moment la guerre, quand l'Egypte n'aura plus à penser à des frais d'armements, il faudra que le pays se remette au travail pour permettre la continuation du développement de son économie. Les Grands Projets d'irrigation qui tendent à l'amélioration de l'économie rurale seront sans aucun doute repris. L'Agriculture aura besoin de nouveaux capitaux.

Or, il ne faudra plus compter tout au moins pour une très longue durée sur le capital étranger, qui ne viendra plus s'investir dans le pays parce qu'il aura fort à faire ailleurs; en Europe, surtout où il y aura tant de choses à reconstruire.

Il faudra donc compter sur le capital se trouvant dans le pays, c'est à dire sur le crédit que pourront accorder les grands établissements existant dans le pays. Or, ce crédit conserve malheureusement de cuisants souvenirs. Il faudra donc les effacer. Il faudra

rétablir la confiance qui a été fortement ébranlée ces dernières années par une série de réductions, d'atermoiements, de retards apportés à régler des dettes qui dans plusieurs cas ne dépassaient pas la capacité des débiteurs.

Il y a des millions de livres dans le pays prêtes à être investies et dont les détenteurs ne demanderaient pas mieux que de les prêter, à condition que des garanties sérieuses soient données. Aussi devient-il nécessaire, même indispensable de liquider une fois pour toute l'ancienne situation, pour repartir d'un pied nouveau, sur un terrain sain qui aura été nettoyé de tous les obstacles.

Nous espérons donc que la Commission pour le Règlement des Dettes Hypothécaires se mettra rapidement à l'oeuvre, pour liquider les innombrables dossiers soumis à son étude, afin de permettre aux créanciers de rentrer dans leur dû, les encourageant ainsi à accorder à l'économie rurale les capitaux dont elle aura sans doute besoin.

Ceci doit être fait, car rien ne justifie maintenant un nouveau retard qui serait fort préjudiciable aux intérêts de l'économie égyptienne.

L. Neuman.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :

NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES

ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES: 108 Agences en Grèce.

ANGLETERRE: Londres, 22, Fenchurch Street.

EGYPTE: L'exandrie R.C. 436, Le Caire R.C. 4410

et Port-Saïd R.C: 148:

CHYPRE: Limassol, Nicosie.

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

VICTOIRES !

Petit à petit, l'ampleur des victoires magnifiques remportées dans le désert égyptien par l'armée impériale sur l'envahisseur fasciste se dégage des informations, fébrilement attendues, qui parviennent au Caire.



Trois divisions ennemies, dont une blindée, ont été littéralement anéanties. Un nombre considérable de Libyens, de chemises noires, de soldats réguliers

a été fait prisonnier.

On croit que le dénombrement final dépassera les 30.000. Des officiers par centaines — jusqu'ici cinq généraux ennemis ont été capturés et tués — un butin de guerre considérable, des provisions et, par dessus tout, la dislocation du dispositif de Graziani, figurent à l'actif de l'offensive si habilement déclenchée par le général Wavell.

Il est impossible de prévoir ce que vont être les conséquences immédiates de ces victoires sur les développements ultérieurs de la guerre avec l'Italie.

On croit pouvoir affirmer, cependant, que la situation de l'Ethiopie va s'en trouver profondément bouleversée.

Il semble, en effet, que si l'armée italienne d'Afrique Orientale perd tous son espoir de se voir tirée du blocus par une avance de Graziani vers le canal de Suez, elle sera fatalement amenée à capituler.

Quant à la situation de la Libye elle-même, elle dépendra de la marche en avant de l'armée impériale et de la résistance de l'ennemi.

L'EGYPTE EN JOIE

Pour la première fois depuis longtemps, l'opinion égyptienne a des raisons majeures de se réjouir.

La menace fasciste remonte à cinq ans déjà, à l'époque malheureuse des sanctions.



Mussolini avait fait, du territoire voisin, un centre de menaces périodiques contre l'Egypte.

Il y envoyait des masses de soldats ostensiblement dirigées vers le Canal de Suez. Son plan

était de relier l'Ethiopie à la Libye et à la Méditerranée par l'occupation de tout le Proche-Orient. La propagande fasciste, parlée et écrite, n'en faisait d'ailleurs point mystère. Son représentant le plus zélé au Caire, le commandant Ugo Dandone, aujourd'hui prisonnier, le criait littéralement sur les toits. Et des cartes représentant l'"impero" étaient répandues dans les milieux acquis à cette propagande.

S'il y eut ici des gens pour prêter une oreille attentive à ces manoeuvres, il faut bien dire qu'elles échouèrent en général lamentablement.

Cependant, exploitant l'impressionnabilité naturelle de l'opinion publique, les agents fascistes s'efforçaient d'exagérer la menace de Libye dirigée contre l'Egypte et créaient ainsi un sentiment d'inquiétude. Méthodes chères à Hitler, cette guerre des nerfs visait à des résultats identiques.

Après les Grecs en Albanie, les Anglais dans le désert de l'ouest viennent de porter un rude coup au peu loyal adversaire.

En Egypte, on se rend compte que la destruction de l'armée de Grazia-

ni sera le prélude du rétablissement d'une paix longue et durable en Orient.

Aussi les premières victoires du général Wavell ont eu un profond retentissement. Dans les milieux populaires, on colporte des histoires fantastiques où Mussolini figure déjà mort et enterré!

D'ailleurs, un indice qui ne trompe pas du sentiment général est la hausse des valeurs à la Bourse. Le baromètre économique extrêmement sensible montre que la confiance venait là où elle est le plus susceptible de disparaître.

De nombreux commerçants et hommes d'affaires consultés par nous sont d'avis qu'à la faveur du redressement politique et militaire de ces derniers jours, le commerce, l'industrie et la finance doivent reprendre rapidement leur essor.

Souhaitons-le !

Après cinq années de crises continues, de menaces constantes, d'invasion, d'occupation et de destruction, l'Egypte pourra retrouver sa tranquillité.

LE SEMAINIER.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898, avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Kenh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

Nouveaux Problèmes

LA GUERRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'EGYPTE

Une intéressante étude de M. Jean Schatz

Dans le dernier fascicule de «L'Egypte Contemporaine», organe de la Société Fouad Ier d'Economie Politique, de Statistique et de Législation, M. Jean Schatz, Chef de la Section de Statistique au Ministère du Commerce et de l'Industrie, publie une intéressante étude sur les conséquences qu'a eues la guerre sur le commerce extérieur de l'Egypte.

Nous pensons qu'il intéressera nos lecteurs de lire cette étude. Nous la reproduisons donc ci-après.

Le conflit actuel a eu pour effet de réduire considérablement ou de supprimer totalement dans certains cas les échanges de l'Egypte avec de nombreux pays étrangers. Les voies normales du trafic international sont interrompues pour plusieurs pays, détournées pour d'autres, bouleversées et compliquées pour tous. Les facteurs agissant sur les prix, sur l'offre et la demande sont profondément altérés et toute l'organisation délicate des échanges internationaux est dérangée.

Alors que pendant les mois de juin, juillet et août de l'année 1939, mois qui ont précédé la présente conflagration, nos importations et nos exportations avaient atteint respectivement une valeur de L.E. 9.265.168 et de L.E. 5.693.042, elles se sont réduites pendant la même période de 1940 à L.E. 5.428.916 et L.E. 3.161.677 respectivement. A l'exclusion de la Grande-Bretagne, les 86 autres pays ayant participé à nos échanges pendant l'année 1938 se classent comme suit : 16 sont actuellement belligérants ou occupés par l'Allemagne; 25 dont les relations commerciales avec l'Egypte sont devenues difficiles par suite de l'arrêt presque total des communications; 45 pays dont la situation géographique favorable leur permet, malgré les circonstances présentes, soit d'absorber l'excédent de nos produits, soit de continuer, comme par le passé,

leurs expéditions vers l'Egypte. Néanmoins, nous croyons devoir signaler que des 45 pays précités un nombre restreint seulement entretient un mouvement commercial important avec l'Egypte.

Afin de nous rendre compte de la répercussion que peuvent avoir les hostilités actuelles sur les échanges de l'Egypte avec l'Étranger, nous avons analysé le mouvement commercial de l'année 1938, en répartissant en quatre groupes les principaux articles importés et exportés d'après leur provenance ou leur destination savoir:

Groupe A. — Grande-Bretagne et Irlande du Nord;

Groupe B. — Allemagne, Italie et pays actuellement occupés par l'Allemagne;

Groupe C. — Pays non belligérants mais dont les communications avec l'Egypte sont difficiles;

Groupe D. — Pays du Proche-Orient, de l'Océanie, de l'Amérique et de l'Asie à même de maintenir ou d'augmenter leurs échanges avec l'Egypte.

Cette analyse, sera croyons-nous, utile à tous les hommes d'affaires, agriculteurs, industriels ou com-

merçants, car elle leur permettra, d'une part, d'envisager les mesures propres à assurer nos approvisionnements futurs et les débouchés nécessaires à nos produits agricoles, et d'autre part, à stimuler et encourager la création de nouvelles industries dans le pays.

Nous avons pris pour base le mouvement commercial de l'année 1938 et non les années 1937 ou 1939 pour les raisons suivantes: (1) le chiffre total du commerce extérieur a été en 1938 inférieur à celui des deux années précitées et se rapproche ainsi davantage des résultats probables des années de guerre; (2) certains pays actuellement occupés par l'Allemagne et l'Italie tels que l' Abyssinie, l'Albanie, l'Autriche ne l'étaient pas encore et la valeur de leurs échanges figurait par conséquent dans les statistiques deuanières égyptiennes.

La valeur totale des marchandises importées et exportées s'est chiffrée respectivement en 1938 à L.E. 36.803.912 et L.E. 28.587.363, se répartissant comme suit d'après les pays de provenance et de destination :

Commerce Extérieur de l'Egypte pendant l'année 1938

Groupes de pays	Importations		Exportations	
	Valeur	%	Valeur	%
A (1)	8.421.926	22.9	9.436.242	33.0
B (2)	13.401.350	36.4	10.334.230	36.1
C (3)	5.198.108	14.1	3.165.155	11.1
D (4)	9.784.528	26.6	5.651.736	19.8
Total	36.803.912	100	28.587.363	100

(1) Grande Bretagne et Irlande du Nord.

(2) Abyssinie, Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique et Luxembourg, Danemark, Erythrée, France, Iles Italiennes de la Mer Egée, Italie, Lybie, Norvège, Pays-Bas, Pologne et Dantzig, Tchécoslovaquie, Somaliland (Britannique et Italienne).

(3) Algérie, Bulgarie, Chypre, Côte française de Somalie, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Indochine, Irlande (Etat Libre) Latvie, Lithuania, Madagascar, Malte, Maroc, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Yougoslavie.

(4) Aden, Afrique Equatorial Britannique, Argentine, Australie, Bermudes, Birmanie, Brésil Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Congo Belge, Costa-Rica, Cuba, Curaçao, Etats-Unis d'Amérique, Equateur, Guatemala, Guyanne Anglaise, Guyane Française, Hedjaz et Nejd, Honduras, Hong-Kong, Indes Britanniques, Indes Néerlandaises, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Malaisie Britannique, Mexique, Nouvelle-Zélande, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador Slam, Syrie, Trinité, Tobago, Union de l'Afrique du Sud, Uruguay, Vénézuëla, Yémen.

Les statistiques douanières nous révèlent que la quote-part du groupe des pays B ainsi que celle du groupe des pays C a atteint en 1938 une proportion respective de 36.4 et de 14.1 pour cent soit la moitié environ de la valeur totale des marchandises entrées; l'autre moitié nous a été fournie par la Grande-Bretagne dont la quote-part a atteint 22.9 pour cent du total et par les pays du groupe D, dans la proportion de 26.6 pour cent.

Il en est presque de même des produits exportés en 1938. Seule la Grande-Bretagne accuse par rapport à la valeur totale, une part plus forte. La quote-part des trois autres groupes de pays est non seulement inférieure à celle marquée par les importations mais aussi ces pays ont enregistré dans leur ensemble une balance commerciale très défavorable à l'Egypte. Alors que la valeur des marchandises importées des pays du groupe B.C.D. a atteint en 1938 livres égyptiennes 28.4 millions, celle de nos exportations à ces mêmes groupes de pays n'a enregistré pendant la même année que livres égyptiennes 19.2 millions.

Importations:

La section des produits textiles a été de loin la plus importante car elle a atteint en 1938 un cinquième environ de la valeur totale des marchandises importées. Viennent ensuite dans l'ordre d'importance les produits chimiques, pharmaceutiques, couleurs, vernis, parfumerie, etc; les produits minéraux et notamment, la houille, le kérosène, le fuel oil, diesel oil et les huiles lubrifiantes; les métaux communs et les articles en métal, les machines et appareils, et le matériel électrique; les produits du règne végétal tel que le thé, les fruits comestibles, le café, les produits de la minoterie, les pommes de terre, etc., les véhicules et notamment les voitures automobiles, le matériel d'aviation, de navigation, et des chemins de fer, etc. etc.

Bien que la quote-part de la Grande-Bretagne dans la valeur totale des importations de l'Egypte ait atteint en 1938 une proportion de 22.9 pour cent, cette quote-part s'est élevée à 85.7 pour cent du total pour les armes et munitions importées; 43.8 pour cent pour le numéraire; 38.2 pour cent pour les machines, appareils et matériel électrique; 36.5 pour cent pour les produits minéraux notamment le charbon; 35.7 pour cent pour les moyens de transports dont plus de la moitié est représentée par le matériel d'aviation et de navigation; 35.4 pour cent pour le caoutchouc et les articles en

caoutchouc; 26.2 pour cent pour les instruments et appareils scientifiques; 24.1 pour cent pour les textiles divers et notamment les tissus de coton pur et de laine pure; 23.3 pour cent pour les métaux communs et articles en métal; 20.3 pour cent pour les produits des industries alimentaires et notamment le whisky, la bière les cigarettes, le chocolat, les biscuits, la charcuterie fabriquée. Quant aux autres marchandises de provenance britannique entrées en Egypte, elles ont oscillé en 1938 entre 1.5 pour cent du total pour le bois, liège, etc., et 18.6 pour cent pour les peaux, cuirs et pelleteries diverses.

Les pays belligérants ou actuellement occupés par l'Allemagne avaient fourni à l'Egypte les 36.4 pour cent de la valeur totale des importations de l'année 1938. Sur les 21 sections de marchandises figurant dans les statistiques du commerce extérieur de l'Egypte, ces pays accusent dans 7 sections une proportion supérieure à 50 pour cent de la valeur totale, savoir: pour les articles en verre, pierres, poteries; pour les chaussures, chapeaux, parapluies, etc; pour les métaux et articles en métal; pour les brosses, pinceaux, articles de tamerie, jeux, jouets; pour les papiers, cartons, papier à cigarettes; pour les objets d'art; pour les textiles et notamment les tissus de coton pur, les articles de soie, de bourre de soie pure, les fils de soie artificielle les tissus de laine pure.

En ce qui concerne les pays du groupe C, qui, par rapport à la valeur totale des marchandises entrées en Egypte, ne s'est chiffrée qu'à une proportion de 14.1 pour cent; cette proportion atteint en 1938, 74.2 pour cent pour les bois divers, liège et ouvrages de ces matières; 30.7 pour cent pour le lait conservé et produits de la laiterie; 30.5 pour cent pour le papier et cartons; etc.

Plus du quart du commerce d'importation de l'Egypte est représenté en 1938 par les pays du Proche-Orient, les Etats-Unis d'Amérique, de l'Amérique du Sud, l'Australie, les Indes Britanniques et Néerlandaises, etc. c'est-à-dire des pays du groupe D. Pour certaines catégories de marchandises, la quote-part des pays du groupe D dans notre commerce d'importation a été en 1938 assez importante. En effet, rien que dans la section des produits du règne végétal, leur quote-part atteint 72.4 pour cent du total. Viennent ensuite par ordre d'importance les corps gras, graisses, huiles et cires dont la proportion par rapport à la valeur totale de ces articles s'est chiffrée à 48.4

pour cent; les animaux vivants et produits du règne animal; les produits des industries alimentaires tels que le sucre de canne brut, le tabac en feuilles, les cigares, les viandes et poissons conservés, dont la proportion atteint 46.2 pour cent du total, etc.

Exportations:

Si l'on passe en revue les données énoncées au tableau relatif aux exportations, on constatera que la quote-part de la Grande-Bretagne a dépassé les 50 pour cent du total pour les oeufs, les pommes de terre, l'orge, le son et résidus de la mouture, les graines de coton, la mélasse, les minerais métalliques, la benzine, les déchets de fils de coton, l'or en lingots et les tourteaux; elle a été de 43.1 pour cent pour les oignons; de 28.8 pour cent pour le coton brut et de 21.5 pour cent pour les peaux brutes et tannées. Quant aux autres articles, la quote-part de la Grande-Bretagne est moins importante et même insignifiante dans certains cas.

Aussi ressort-il des mêmes données, que les pays du groupe B ont été dans leur ensemble nos principaux clients pour le blé, les oranges, les mandarines, le henné, le lin brut, les cigarettes, les huiles de graines de coton, les peaux brutes et tannées, les oignons, les déchets de coton et le coton brut dont la valeur atteint une proportion de 40.6 pour cent du total. Par contre, la quote-part des pays du groupe C n'a été sensible que pour le beurre (99.1 pour cent du total) les tomates, (73.1 pour cent), les oeufs, le son et résidus de la mouture, les peaux brutes et tannées, les sucreries et le riz.

Quant à la quote part des pays du groupe D qui représente un cinquième environ de la valeur totale de nos exportations, elle a été importante pour un certain nombre d'articles dont les principaux sont la laine brute, les poissons frais, les drilles, les chiffons et vieux cordages, le sel, le papier à cigarettes, les livres et manuscrits, le sucre et sucreries, les phosphates de chaux naturels, le riz, le coton brut, les tomates et le numéraire.

J. SCHATZ

LE PAPIER JOURNAL

Une certaine quantité de papier journal est arrivée ces derniers jours en Egypte, provenant d'Amérique. Une bonne partie de ce papier fut réquisitionnée par le ministère de l'Approvisionnement qui a décidé de le vendre à bon compte aux journaux.

L'EXECUTION DES GRANDS TRAVAUX

S.M. le Roi a inauguré le nouveau Barrage de Mohamed Aly

Jeudi matin à 11 heures S.M. le Roi a daigné inaugurer les nouveaux Barrages Mohamed Aly, en présence des membres de la famille royale, des ministres des membres du corps diplomatique ainsi que de tous les employés et ouvriers qui travaillèrent à l'édification des barrages.

Un train spécial avait été mis à la disposition des invités. Il quitta la gare du Caire à 9 heures précises. Y avaient pris place S.A.R. le Prince Mohamed Aly, héritier du Trône. LL.AA. le Prince Abdel Monem, les Nabils Abbas Halim, Saïd et Hassan Toussoun, S.E. Cherif Sabri pacha, S.E. le cheikh el Maraghi, S.E. Mohamed Mahmoud Khalil bey, président du Sénat S.E. Ahmed Maher pacha, président de la Chambre. S.E. Ismail Sedky pacha, ancien président du Conseil, plusieurs ex-ministres des Travaux Publics parmi lesquels S.E. Ibrahim Fahmi Karim pacha, ainsi qu'un grand nombre de parlementaires. Tous les membres du corps diplomatique étaient présents.

Aussitôt arrivés à la station des barrages, les invités se rendirent sous la tente dressée au lieu de la cérémonie.

A 11 heures précises. S.M. le Roi accompagné de S.E. Hussein Sirry pacha, président du Conseil, arriva dans une élégante voiture aux couleurs vertes, tandis que dans le ciel une escadrille de 9 avions, égyptiens qui avait suivi le Souverain depuis son départ d'Abdine traçait dans le ciel de larges cercles.

Accompagné du chef d'état-major de l'armée égyptienne le Souverain passa en revue la garde d'honneur qui présentait les armes et se dirigea vers la tente où se trouvaient déjà les invités. Il y fut accueilli par S.A.R. le Prince Mohamed Aly par LL.EE. Mohamed Mahmoud Khalil bey, Ahmed Maher pacha, S.E. Ismail Sedky pacha et le cheikh de l'Azhar, tandis que les invités saluaient debout.

S.M. le Roi prit place, ayant à sa droite les membres de la famille

royale et les ministres et à sa gauche les membres du corps diplomatique parmi lesquels Sir Miles Lampson qui avait l'air particulièrement satisfait.

S.E. Abdel Kaoui Ahmed pacha ministre des Travaux Publics, se leva alors et lu le discours suivant.

Sire,

La Divine Providence a voulu qu'en ce jour heureux et béni, les nouveaux Barrages Mohamed Aly reçoivent Votre Auguste Personne pour qu'elle daigne les inaugurer, afin que se poursuive l'oeuvre grandiose et bienfaitrice des anciens Barrages du Delta et que de Vos Mains magnanimes déferlent les flots qui répandent la vie, la richesse et la prospérité.

L'Histoire de l'Egypte marquera avec une grande fierté et une joie indicible cette heure mémorable à laquelle Notre Bien-aimé Souverain, le Roi Farouk, se trouve présent entre deux grands vestiges, l'un édifié sous l'égide de Son Grand Aïeul, l'autre érigé durant le règne prospère de Son illustre Père et sous le règne glorieux de Votre Majesté. Le mérite en revient donc à Votre Noble Dynastie à qui le pays est redevable de tant de bienfaits.

Sire,

Le Nil, autrefois indomptable, coulait dans sa vallée en maître absolu, répandant, à son gré, à travers le pays, tantôt l'inondation, tantôt la sécheresse. Il en fut ainsi jusqu'au jour où le Grand Méhémet-Aly décida, par sa volonté inébranlable, de mettre un frein à l'impétuosité du fleuve par l'endiguement de son cours et le contrôle de ses eaux.

Dès lors, il édifia les Barrages du Delta qui mirent le pays à l'abri des dangereuses fluctuations du Nil, assurèrent à la partie septentrionale de la Vallée, appelée le Delta, l'eau d'irrigation, source de sa fécondité et de sa prospérité, et permirent d'approprier ses terres aux cultures estivales, notamment le coton, base de la richesse du pays.

Ces barrages furent le premier ouvrage de ce genre établi sur le

Nil, et l'un des plus grands ouvrages hydrauliques construits, au cours du XIX^{me} siècle, dans le monde entier.

La construction en fut commencée en 1843, mais ne put être achevée, en raison des nombreux obstacles qui surgirent, que vingt ans plus tard.

Le Grand Réformateur entoura cet ouvrage d'une telle sollicitude qu'il plaça Son fils Saïd à la tête de ceux qui en entreprirent la construction.

Sire,

Vos prédécesseurs n'ont cessé de prodiguer à la Vallée du Nil leur haute sollicitude en cherchant à en développer les moyens d'irrigation par le creusement de canaux et de drains, l'érection de digues, l'édification de barrages et autres ouvrages destinés à favoriser l'irrigation, à faciliter le drainage, à maintenir la fécondité des terres, à accroître les produits agricoles et, enfin, à assurer aux habitants le bien-être et la prospérité.

Votre regretté Père, le Roi Fouad 1^{er}, fut, de tous Vos Prédécesseurs, celui qui y témoigna le plus de sollicitude. En effet, les différents barrages et réservoirs qui furent érigés sur le Nil depuis l'an 1884, date de la mise en oeuvre des Barrages du Delta, jusqu'en 1922, ont été moins coûteux et de moindre profit que ceux qui y furent élevés depuis 1922 jusqu'à nos jours. Les ouvrages entrepris au cours des quarante premières années ont coûté sept millions de livres environ, alors que le coût des ouvrages construits durant les dix-huit dernières années sous le règne de Votre regretté Père et le règne de Votre Majesté, s'est élevé à près de seize millions de livres, sans compter le coût des canaux, drains, stations de pompes d'irrigation et de drainage, construits sur une vaste échelle sans précédent dans le Pays, et couvrant tout le territoire compris entre Wadi-Halfa et la mer Méditerranée.

(Lire la suite en page 15)

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/40

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Filature Nationale d'Egypte s'est tenue lundi dernier à 4 h. p.m., sous la présidence de M. Michel Salvago et en présence des administrateurs suivants: MM. Linus Gasche, Sir Henry Barker, Aly Yehia Bey, Constantin Salvago, Raphael Toriel et A. J. Love.

Le nombre d'action représentées fut supérieur à 60.000.

Après lecture du Rapport, M. Shalam demanda au Président de bien vouloir relever publiquement le fait que les bénéfices de cette année ne constituent point des bénéfices de guerre, mais proviennent de la bonne gestion de la Société dont les efforts ont pu être couronnés de succès grâce à la protection douanière qui a été accordée à l'industrie locale par le Gouvernement.

Le Président déclara adopter volontiers ce point de vue. Il affirma à son tour que les bénéfices réalisés cette année par la Société ne sont que le fruit des efforts, souvent stériles, de plusieurs années. Il fit ressortir que la Société n'avait point mis à profit les circonstances actuelles pour réaliser des bénéfices spéculatifs et hausser exagérément les prix. D'accord avec la Société Misr, elle a tenu à ne point établir de disproportion entre le coût de revient et les prix de vente et s'est même abstenue d'exploiter au maximum la marge de hausse que lui concédaient les tarifs de protection douanière.

L'assemblée procéda ensuite à la réélection des Administrateurs sortants: Sir Henry Barker et M. Aly Emine Yehia Bey.

A l'issue de l'Assemblée, le Président déclara ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire dont il est question dans le Rapport qu'on va lire plus loin et qui est appelée à ratifier l'augmentation du capital social. Le quorum d'actions représentées n'étant point atteint, il fut décidé de convoquer une seconde Assemblée Extraordinaire dont la date de réunion fut fixée au Jeudi 16 Janvier 1941.

Le Président clôtura la réunion en exprimant à l'Administrateur-Délégué Gasche et à tout le personnel de la Filature la reconnaissance des actionnaires pour l'activité si méritoire qu'ils déploient et qui a conduit la Société à son stade de prospérité actuelle.

Nous avons noté dans l'assistance M.M. Antoine Arcache Bey, Alfred Ioakim, Albert Filus, Raphael Salama, Simon Salama, Triandafilou, Elie Battino, etc.

MM. Emile Haegeli et J. W. Sigg faisaient fonctions de secrétaires.

Voici le rapport du Conseil d'Administration:

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport annuel sur l'Exercice 1939-1940 et de soumettre à votre examen et approbation le Bilan et le Compte « Profits et Pertes » arrêtés au 30 Septembre 1940.

Ce Bilan fait ressortir un bénéfice de L.E. 259.891,577 m/m., déduction faite d'une provision pour toute charge fiscale y compris l'impôt sur le dividende.

Les bénéfices accusés par cet exercice ont un caractère exceptionnel, car ils ne proviennent pas entièrement de l'exploitation industrielle de votre Société mais aussi, en partie, d'autres circonstances.

Une politique de prévoyance nous amena à pourvoir, au cours des précédents exercices, à des achats de matières premières aux prix avantageux d'avant-guerre. De la sorte, au début des hostilités, nous nous sommes trouvés avec des stocks importants qui, tout en facilitant la marche de notre industrie dans des temps excessivement difficiles, nous permettaient aussi de céder nos produits aux prix que le marché était susceptible de payer au cours de l'exercice sous revue; car il faut bien vous dire que pour maintes raisons pendant cette période, le marché de manufactures ne suivait pas la hausse des prix des cotons et des matériaux d'industrie. Nous n'en citerons que quelques-unes à titre d'exemple :

1.) La crainte de notre clientèle que de forts achats à l'étranger, à des prix exceptionnellement bas, auraient été faits par certaines grandes maisons d'importations ;

2.) L'inquiétude des négociants, causée par la nouvelle que l'on allait décider l'introduction du contingentement des importations de cotonnades, ce qui devait avoir comme conséquence un nouveau traité de commerce avec le Japon et, partant, l'abolition de la surtaxe de 40 pour cent pour différence de change sur les articles provenant de ce pays ;

3.) Enfin et surtout, le malaise causé par l'aggravation de la situation en Europe à la suite de l'offensive allemande et, un peu plus tard, de l'entrée en guerre de l'Italie.

Cette nouvelle situation a provoqué un arrêt presque complet des ventes, auquel s'est jointe une hausse immédiate de toutes les matières premières, sans tenir compte des prix de coton qui avaient passé de Juin 1939 à Mai 1940, de Tal. 10 à Tal. 18 et même au-dessus.

Le prix du charbon a augmenté de P.T. 150 à P.T. 650 la tonne. Les matériaux d'industrie ont subi une hausse de prix allant jusqu'à 300 et 400 pour cent. A l'influence apportée par le niveau élevé de ces prix vint s'ajouter un autre facteur : les difficultés de travail en temps de guerre.

Il ne faut pas oublier non plus que nous avons tenu avec nos collègues de la Société Misr pour la Filature et le Tissage à ne pas nous départir des principes que nous nous sommes toujours imposés au sujet de l'aide à apporter au consommateur en maintenant des prix qui sont loin d'atteindre le plafond de la protection douanière, grâce à laquelle nous avons pu réaliser l'organisation de la production locale. Vous vous rappellerez que lorsqu'en 1930, la protection de l'industrie textile a été inaugurée par notre Gouvernement, une des premières conditions formulées par nos autorités, fut de conserver un prix de vente aussi modeste que possible pour les produits manufacturés localement et destinés à la grande masse de notre Pays, pour éviter ainsi l'exploitation de cette protection en faveur des Sociétés, étant donné que cette protection est destinée à opposer une « barrière » aux importations plutôt qu'à fournir un « prix de base » à notre industrie locale.

Il y a également lieu de rappeler que dans notre désir d'être toujours des plus utiles à la grande famille des ouvriers qui travaillent dans nos usines, nous assumons des charges sans cesse croissantes sous les formes les plus diverses, afin de continuer le programme de constante amélioration du sort de cette classe qui nous est si fidèlement attachée depuis longtemps.

Fort heureusement, l'accord intervenu entre le Gouvernement Egyptien et le Gouvernement britannique aux termes duquel ce dernier a acheté la nouvelle récolte de coton, a changé du jour au lendemain l'aspect du marché, en opérant un redressement et en amenant une certaine stabilisation dans la vie économique du Pays.

En tenant compte de tous ces facteurs qui souvent s'entrechoquent et se contrebalancent, votre Conseil estime qu'il ne serait pas de bonne po-

liquide de porter au compte des bénéfices en distribution la totalité des bénéfices que l'exercice en question fait apparaître dans le bilan. C'est pourquoi votre Conseil d'Administration vous propose d'accréditer un montant de L.E. 142,500, en augmentation des divers fonds de réserve, actuellement de L.E. 150,000, atteindra la somme de L.E. 292,500, ce qui maintiendra aussi l'élasticité de notre trésorerie.

Pouvant disposer aujourd'hui de réserves suffisantes, nous avons décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, immédiatement après la présente Assemblée Générale Ordinaire, pour délibérer sur l'augmentation du capital social par l'incorporation de ces réserves, s'élevant à L.E. 292,500. Votre Conseil vous proposera de mettre en distribution gratuite trois actions nouvelles, de la valeur de Lstg. 4.-/- avec droit de jouissance à partir du 1er Octobre 1940, à chaque cinq actions anciennes. Ainsi le capital social s'élèvera à Lstg. 800,000.-/-, ce qui est encore inférieur à l'estimation la plus conservatrice des activités de votre Société, ainsi que nous l'avons exposé dans un précédent rapport.

La marche des affaires de nos Sociétés-Sœurs a été également satisfaisante.

La Société Egyptienne des Industries Textiles a pu, elle aussi, améliorer les résultats par un bénéfice commercial dû à des stocks de matières premières, de matériaux d'industrie et des produits chimiques qu'elle avait formés aux prix d'avant-guerre. En même temps au cours de cet exercice, cette Société s'est particulièrement développée au point de vue technique. Elle a non seulement changé la gamme de ses articles existants, mais a abordé une production de style tout à fait nouveau, notamment en tissus mercerisés, castors et tissus croisés colorés.

Nous sommes heureux de vous dire que la Société Egyptienne des Industries Textiles a réalisé, sous tous les rapports, les espoirs que nous avons mis en elle dès sa fondation. Elle rend aussi au Pays des services appréciables par sa production très importante d'articles bon marché destinés à l'habillement de la grande masse de la population.

La Société Egyptienne de l'Industrie de Bonneterie aussi bien que la Société Egyptienne d'Industrie de Tissus-Eponges ont donné des résultats satisfaisants.

Les comptes de l'exercice 1939-1940 qui sont soumis à votre examen et à votre approbation, établissent ce qui suit :

L.E. M.

Le bénéfice net, disponible, déduction faite de toute charge sociale et de toute somme que votre Conseil d'Administration a jugé opportun d'affecter à tout amortissement, s'élève à ... 237.203.946

De cette somme il y a à déduire conformément à l'article 42 des Statuts :

L.E. M.

5 o/o à la Réserve Statutaire ... 11.860.197
5 o/o au Conseil d'administration ... 11.860.197 23.720.394

L.E. 213.483.552

5 o/o de Dividende aux Actionnaires sur le capital social de L.E. 487.500, soit P.T. 19,5 par action ... 24.375, —

L.E. 189.103.52

Transfert à la Réserve Extraordinaire pour être affecté à l'augmentation du capital social, sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ... 142.500, —

L.E. 46.608.552

Versement à la Caisse de Prévoyance pour les Employés ... 2.000, —

laissant ainsi un solde de 44.608.552

auquel est à ajouter le reliquat de l'année dernière ... 5.980.486

Du montant disponible de 50.589.038

nous vous proposons de distribuer un Dividende supplémentaire de P.T. 35,5 par action, soit sur 125.000 actions ... 44.375, —

et de reporter à nouveau ... 6.214.038

Si vous acceptez cette répartition, vous aurez à toucher un dividende de P.T. 55 par action, net d'impôt, contre remise du Coupon No. 22, payable aux guichets de The National Bank of Egypt à Alexandrie et au Caire, ainsi qu'auprès de sa succursale à Londres, à partir du 16 Décembre 1940.

Au cours de cette année nous avons eu à déplorer la perte de notre très regretté collègue, M. Elie N. Moseri qui, pendant les années, nous a prêté le concours précieux de sa grande com-

pétence et de sa profonde expérience des affaires et qui s'est dévoué, sans se ménager, aux intérêts de notre Société. Nous présentons à sa famille l'expression de nos sentiments de regret et de nos condoléances les plus sincères.

Les Administrateurs dont le mandat touche à sa fin cette année, sont M. Aly Emine Yehia Bey et Sir H.E. Barker. Ils sont rééligibles.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans adresser nos plus sincères remerciements à notre personnel qui, malgré les circonstances actuelles, continue par son activité et son dévouement inlassables à apporter un concours sérieux à la prospérité de notre Société.

Le Conseil d'Administration.

«REVUE DU COMMERCE EGYPTIEN»

Nous sommes heureux d'apprendre que l'Office de Relations Commerciales, fera paraître incessamment son organe mensuel la «Revue du Commerce Egyptien» après l'interruption habituelle des mois d'été. Le numéro sous presse présentera un intérêt tout particulier: Il contiendra entre autres, un article sur l'Egypte et le conflit mondial, une critique sur le projet de Loi pour la taxation des bénéfices de guerre, l'activité des Banques en Egypte, le réveil de notre marché des valeurs, une chronique judiciaire, les dépôts de bilans importants, constitution des nouvelles sociétés en Egypte, les statistiques... etc...

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stambouli R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portfeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.

Dépôts à Vue et à Echéance fixe ; émission de chèques et

Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

PROCHAINES ASSEMBLÉES

EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS COMPANY (S.A.E.)

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939/1940

Les Actionnaires de cette importante société se réuniront en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 23 Décembre 1940. Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur sera lu :

Messieurs,

Avant, de commencer nos travaux, c'est avec une profonde émotion et un grand regret, que nous vous annonçons le décès d'un de vos Administrateurs, Feu Elie N. Mosseri, survenu le 12 Juin 1940.

Cette perte cruelle et prématurée est d'autant plus regrettable que Feu Elie N. Mosseri, a été un collaborateur éclairé et dévoué, et dont les hautes qualités morales lui avaient acquis l'estime générale de tous les milieux.

Nous vous proposons, à titre de dernier et pieux hommage à la mémoire de notre cher et regretté collaborateur, de suspendre la séance durant cinq minutes, en signe de deuil.

De même, nous vous proposons de transmettre à sa veuve, Mme Elie N. Mosseri, les très vives condoléances de cette Assemblée.

Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en Assemblée Générale en vertu de l'Article 26 de nos Statuts.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'activité de notre Société pour l'Exercice 1939-1940 et de soumettre à votre approbation le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêté au 30 Juin 1940.

L'examen de ce Bilan vous permettra de constater les efforts déployés par votre Conseil, pendant cette période troublée par la guerre, et malgré toutes les difficultés d'ordre économique qui en découlent, pour obtenir une compression énergique des dépenses tout en assurant l'amélioration du rendement de ce service d'utilité publique.

Les principaux chapitres de ce Bilan sont les suivants :

1. — RESERVE STATUTAIRE

L.E. 2.663.089 m/ms

L'augmentation de ce compte est de L.E. 578, 947 m/ms. Ce montant représente le prélèvement de 5 0/0 effectué sur les bénéfices de l'Exercice 1938-1939, conformément aux Statuts, et approuvé par votre Assemblée Générale Ordinaire du 20 Décembre 1939.

2. — RESERVE POUR RECLAMATIONS DES TIERS

L.E. 6.518,914 m/ms

Ce compte présente une augmentation de L.E. 1.182,100 m/ms. sur le solde qui figure dans le Bilan de l'Exercice précédent.

Cette augmentation résulte du règlement, dans le cours du présent Exercice, des réclamations de tiers s'élevant à L.E. 1.217,900 m/ms. pris sur une dotation annuelle de L.E. 2400.

Pour mémoire, cette réserve a été constituée en vue de faire face aux réclamations éventuelles des tiers découlant d'accidents, et pour couvrir la franchise de L.E. 500. — que notre Société a pris à sa charge vis-à-vis des Sociétés d'Assurances

3. — RESERVE POUR REVISIONS GENERALES, TAXES ET DEPENSES IMPREVUES

L.E. 60.314,035 m/ms

Cette réserve spéciale dont l'appellation et l'affectation ont été modifiées par votre Assemblée Générale du 20 Décembre 1939, présente une augmentation de L.E. 9.706,888 m/ms sur celle de l'Exercice précédent.

Toutefois, en ce qui concerne l'affectation de ce compte, votre Conseil, prenant en considération la perturbation générale causée par l'état de guerre et le renchérissement continu des pièces détachées, matières premières, pneus et autres accessoires, vous propose d'affecter cette réserve, exclusivement et jusqu'à nouvel ordre, aux grosses réparations périodiques (Général Overhaul) du matériel roulant.

4. — PORTEFEUILLE

L.E. 154.159.924 m/ms

La valeur de notre Portefeuille, telle qu'elle figure dans le Bilan que nous vous présentons, est de L.E. 154.159.924 m/ms, tandis que si nous nous basions sur la cote officielle au 30 Juin 1940 cette valeur serait de L.E. 128.761,667 m/ms. soit une moins-value de L.E. 25.398,257 m/ms

Toutefois, prenant en considération les circonstances actuelles ainsi que la situation extrêmement anormale des marchés, provoquée par la guerre, nous ne vous proposons aucun amortissement.

5. — COMPTE PROFITS ET PERTES :

a) Réserve pour amortissement du matériel roulant.

L.E. 255.531,495 m/ms

Une dotation de L.E. 4.009,464 m/ms. a été affectée cette année à cette réserve constituée conformément aux prescriptions de l'Article 14 de notre Acte de Concession.

Ainsi que vous pouvez le constater dans le Bilan qui vous est présenté, cette réserve atteint, au 30 Juin 1940, la somme de L.E. 255.531,495 mills.

b) Taxe sur Autobus

L.E. 29.980,940 m/ms

Le gouvernement nous réclamait le paiement de cette taxe en vertu de la Loi 44 de 1934. Après de longues négociations, votre Conseil est arrivé à régler à l'amiable cette question moyennant un paiement forfaitaire.

La somme de L.E. 29.980,940 mills. qui figure dans le compte de Profits et Pertes, représente le solde dû par notre Société pour la période comprise entre le 1er Juillet 1935 et le 30 Juin 1939. Le montant de la taxe pour l'Exercice 1939-1940 a été inclus dans les dépenses de cette année.

En conséquence, le solde créditeur du compte Profits et Pertes, soit L.E. 2.867,882 mills. représente les bénéfices de l'Exercice 1939-1940, que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Vous pouvez être persuadés, Messieurs, que vos Administrateurs continueront, comme par le passé, à défendre les intérêts de la Société, et à surveiller, avec la même vigilance, son bon fonctionnement.

Vous aurez, Messieurs, à vous prononcer sur le Bilan et le Compte Profits et Pertes qui vous sont présentés.

Vous serez aussi appelés à donner décharge aux Administrateurs et aux Censeurs, de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1939-1940.

D'autre part, et conformément à l'Article 15 des Statuts, les Administrateurs sortants cette année sont :

S.E. Ahmed Abboud Pacha.

Sir Robert Rolo.

M.L. Laherrère.

Aux termes des Statuts, ils sont rééligibles. Nous vous proposons de renouveler leur mandat.

Vous aurez également à nommer un ou des Censeurs, MM. Price, Waterhouse, Peat et Co. sont rééligibles.

Vos résolutions ont à porter :

I. — Sur l'approbation du Bilan et du Compte Profits et Pertes de l'Exercice 1939-1940.

II. — Sur la décharge à donner à vos Administrateurs et aux Censeurs de leur gestion durant cet Exercice.

III. — Sur la nomination d'Administrateurs.

IV. — Sur la nomination du ou des Censeurs et sur la fixation de leurs émoluments.

BALANCE SHEET -- 30th. JUNE 1940

LIABILITIES		ASSETS	
	L.E. M.	L.E. M.	
SHARE CAPITAL —			LAND AND BUILDINGS —
authorised and issued			at cost
Ordinary Shares :			Less : Depreciation Reserve
55,000 Shares of L.E. 4			to date
each fully paid		200,000.000	
Founders' Shares :			ROLLING STOCK — at cost
5,000 Shares of no nominal value.			Less : Depreciation Reserve
			to date
SUNDRY RESERVES			255,531.495
Statutory Reserve	2,663.089		8.156.928
Reserve for 3rd. Party			
Claims	6,518.914		FIXED PLANT AND MA-
Reserve for Général Overhaul, Taxes, and Contingencies	10,314.035	69,496.038	CHINERY, EQUIPMENT,
			FURNITURE, ETC. —
			at cost
UNCLAIMED DIVIDENDS..		66.983	Less: Depreciation Reserve
SHAREHOLDERS' FUND			to date
ACCOUNT		82.134	
FOUNDERS' SHARES FUND			LOOSE TOOLS — at cost ...
ACCOUNT		21.355	Less : Depreciation Reserve
SUNDRY CREDITORS AND			to date
RESERVE		67,831.577	993.139
STAFF BENEFIT FUND			123.893
(contra)		1,686.496	
DIRECTORS' QUALIFICATION			STOCK IN HAND — at cost
SHARES (contra)		12,000.000	or under (as certified by
PROFIT AND LOSS ACCOUNT			Officials of the Comp.)
Balance as per Account			SUNDRY DEBTORS
annexed		2,867.882	5,377.166
CONTINGENT LIABILITY			PAYMENTS IN ADVANCE,
National Bank of Egypt —			DEPOSITS, ACCRUE
Letter of Guarantee			INTEREST ETC.
to Tanzim Department			3,426.148
L.E. 19,360.—			8,803.314
			INVESTMENTST — at cost,
			less amount written off.:
			(of which L.S. 5, 140. —
			Nominal Egyptian Unified
			4 o/o lodged with Bank in
			part guarantee of Conces-
			sion and other securities
			earmarked for the sum
			of L.E. 19, 360. — for Letter
			of Guarantee to Tanzim
			Department.)
			L.S. 105,400.— Nominal E-
			gyptian Unified
			4 o/o Stock
			89,682.268
			L.S. 55,960.— Nominal E-
			gyptian Prefer-
			ence 3 1/2 o/o
			Stock
			43,378.089
			L.E. 17,000.— Nominal Cré-
			dit Foncier E-
			gyptien 3 1/2 o/o
			Bonds (1937)...
			14,477.620
			F.Fcs 222,000.— Nominal
			Emprunt Belge
			pour l'Extérieur
			5 1/2 o/o Stock
			(1932)
			6,621.947
			F.Fcs 230,00. — Nominal
			Emprunt Belge
			pour l'Extérieur
			5 1/2 o/o Stock
			(1934)
			154,159.924
			CASH AT BANK AND IN
			HAND
			120,500.689
			STAFF BENEFIT FUND —
			CASH AT BANK (contra)
			1,686.496
			DIRECTORS' QUALIFICA-
			TION SHARES (contra)
			12,000.000
			<u>374,052.465</u>
			<u>374,052.465</u>

PROFIT AND LOSS ACCOUNT FOR THE YEAR ENDED 30th. JUNE 1940

Dr.	L.E. m/m	L.E. m/m	Cr.	L.E. m/m	L.E. m/m
To: Depreciation			By Profit from Operations after		
Working Stock	4,009.464		charging all running and ad-		
Fixed Assets	2,099.626	6,109.090	ministration expenses		36,696.936
» Balance of Taxes on Buses for			» Discount, Interest, Commission		
the period from 1st. July 1935			and Sundries (net)		5,360.976
to 30th. June 1939 inclusive, in					
accordance with Law 44 of 1934		20,980.940			
» Directors' Remuneration		3,100.000			
» Balance being profit for the					
year subject to Income Tax,		2,867.882			
carried to Balance Sheet		42,057.912			42,057.912

To the Shareholders of
THE EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS COMPANY, S.A.E.

We have examined the above Balance Sheet with the books of the Company and have obtained all the information and explanations we have required.

The value of the Investments of the Company at 30th. June 1940 at Stock Exchange minimum fixed prices, was approximately L.E. 129,000.— compared with a book value of L.E. 154,159.924.

The Investment in Emprunt Belge is included at L.E. 6,621.— but we have not verified either the existence or value of this holding, owing to the impossibility of communicating with Paris where the bonds are stated to be deposited.

Subject to the above remarks, the Balance Sheet is, in our opinion, properly drawn up so as to exhibit a true and correct view of the State of the Company's affairs, according to the best of our information and the explanations given to us and as shown by the books of the Company.

27, Soliman Pasha Street,
Cairo.

21st. November 1940.

(Signed) PRICE, WATERHOUSE, PEAT & CO.
CHARTERED ACCOUNTANTS.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Les Prix du Sucre

Nous avons rapporté la semaine dernière, dans ces mêmes colonnes, un article de notre confrère alexandrin "Al Bassir" dans lequel celui-ci attirait l'attention des Autorités sur les accapareurs de ce produit. Cette fois-ci, le "Balagh" est plus catégorique à ce sujet. On lit dans son article de fond:

Il y a un autre problème à résoudre: c'est celui du sucre.

On dit que le sucre est abondant en Egypte, et qu'il est toujours possible de développer la culture de la canne.

On dit aussi que les prix de gros et de détail du sucre sont établis d'un commun accord entre le gouvernement et la Société et que les grossistes et les détaillants sont liés par ces prix.

Quant à la vérité, tous ceux qui achètent du sucre la savent.

La police vient de saisir chez un commerçant de grandes quantités de sucre. Ce dernier a prétendu qu'il l'a emmagasiné pour l'exporter en Grèce — alors que les exportations vers ce pays sont soumises à des conditions spéciales. Aussi, ce commerçant n'a-t-il accaparé ces quantités que pour en tirer des profits illicites.

Mais ce n'est pas la première fois que le public trouve des difficultés pour obtenir du sucre.

Il n'est pas logique que le gouvernement et la société ne soient plus à même de trouver un moyen de mettre un terme à cet état de choses et de rendre la vente du sucre plus aisée.

Les moyens de remédier à cette situation sont nombreux. Mais en tête de ces moyens, il faut placer la nécessité de modifier le régime actuel de distribution.

La Culture du Blé

C'est le Secrétaire du Syndicat Agricole qui en parle dans une note qu'il a présentée au Ministre des Finances contenant des intéressantes suggestions pour améliorer le rendement de la culture des céréales. L' "Ahram" donne un aperçu des suggestions concernant le blé:

Il faudrait augmenter la superficie des terrains cultivés en blé et accroître le rendement du feddan par l'exploitation étendue. Du moment que nos superficies sont limitées, il faut donc adopter la seconde méthode et déployer les efforts nécessaires pour que l'unité agricole rapporte le rendement le meilleur.

Après avoir montré que les cultivateurs ne supportent un surcroît d'efforts que s'ils trouvent un profit qui compenserait cet effort, le Dr. Youssef Nahas bey propose de fixer aux céréales un prix qui engagerait le cultivateur à accroître le rendement de ses terrains.

L'Amélioration de la situation Financière

On ne peut nier le fait que la situation financière s'est améliorée. Le "Balagh" en donne les raisons dans un article où on lit:

Les affaires, à la Bourse des Valeurs, ne provenaient pas seulement des épargnants, mais aussi de la spéculation qui a repris son activité. Nous avons vu en effet des opérations qui étaient liquidées le lendemain même de leur conclusion pour réalisation de bénéfices.

Quelle que soit la situation, nous devons enregistrer ici avec plaisir que le marché a repris confiance et qu'il évolue avec sûreté surtout après la défaite infligée à l'Italie en Grèce. Bien plus nous pouvons ajouter que l'Italie se trouve aujourd'hui dans une situation difficile sur tous les fronts. Et c'est là la cause de l'optimisme qui commence à s'étendre partout.

LE RÉGIME DES RESSORTISSANTS ITALIENS

PROCLAMATIONS ET ARRÊTÉS

Proclamation No. 108 relative à la mise sous séquestre de certains biens appartenant aux ressortissants italiens visés à l'article 1er No. 5 litt. (c) de la Proclamation No. 53.

Nous, Hussein Sirry Pacha,
Vu le décret du 1er septembre 1939 déclarant l'état de siège sur tout le territoire égyptien;

Vu la Proclamation No. 53 relative aux mesures concernant le commerce avec le Royaume d'Italie ou ses ressortissants et aux dispositions se rapportant à leurs biens;

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Décret du 16 novembre 1940;

Ordonnons ce qui suit:

Article unique. — Lorsque les ressortissants italiens qui sont employés ou ouvriers ou qui exercent eux-mêmes une industrie ou un commerce avec deux employés ou ouvriers au maximum, et qui bénéficient de l'exemption prévue au litt. (c) du No. 5 de l'article 1er de la Proclamation No. 53, possèdent soit des activités mobilières ou immobilières s'il s'agit d'employés ou d'ouvriers, soit d'autres activités que celles constituant leur industrie ou leur commerce, les dites activités seront soumises, comme tous autres biens italiens à la mesure de séquestration édictée par la Proclamation No. 53.

Le Caire, le 5 décembre 1940.

Hussein Sirry.

Arrêté ministériel No. 257 de 1940 étendant l'application des dispositions de la Proclamation No. 53 à la «Société Egyptienne du Caoutchouc».

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu les deux Proclamations Nos. 58 et 61 des 16 et 18 juin 1940 relatives au commerce avec le Royaume d'Italie et ses ressortissants et aux dispositions se rapportant à leurs biens;

Arrêté

Article unique — En vertu de la Proclamation No. 61 du 18 juin 1940, les dispositions de la Proclamation No. 58 du 16 juin 1940 sont étendues à la «Société Egyptienne du Caoutchouc».

Fait, le 28 Chawal 1359 (28 novembre 1940).

(S.) : Hassan Sadek

Arrêté ministériel No. 258 de 1940 étendant l'application des dispositions de la Proclamation No. 58 à la Maison «Rieti et Coy.» pour le commerce des étoffes.

Le ministre des finances:

Vu les deux Proclamations Nos. 58 et 61 des 16 et 18 juin 1940 relatives au commerce avec le Royaume d'Italie et ses ressortissants et aux dispositions se rapportant à leurs biens;

Arrêté

Art. 1. — En vertu de la Proclamation No. 61 du 18 juin 1940, les dispositions de la Proclamation No. 58 du 16 juin 1940 sont étendues à la Maison «Rieti et Coy.» pour le commerce des étoffes.

Art. 2. — Le Séquestre général des biens des ressortissants italiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 28 Chawal 1359 (28 novembre 1940).

(S.) : Hassan Sadek.

Arrêté ministériel No. 259 de 1940 nommant Labib Nessim Effendi, séquestre particulier pour l'administration de la «Société des Mines d'Or F. Passati et Cie avec pouvoir de liquider la société.

Le ministre des Finances

Vu la Proclamation No. 58 du 16 juin 1940.

Vu l'Arrêté ministériel No. 77 de 1940.

Vu l'Arrêté ministériel No. 248 de 1940 étendant l'application des dispositions de la Proclamation No. 58 à la «Société des Mines d'Or F. Passati et Cie.»:

Arrêté

Art. 1. — Labib Nessim Effendi est nommé séquestre particulier pour l'administration de la «Société des Mines d'Or F. Passati et Cie.» avec pouvoir d'effectuer la liquidation de cette société.

Art. 2. — Le Séquestre général des biens des ressortissants italiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 28 Chawal 1359, (28 novembre 1940).

(S.) : Hassan Sadek

Arrêté ministériel No. 260 de 1940 nommant Ibrahim Hassan el Mogui Effendi, séquestre particulier pour l'administration de la «Société Egyptienne du Caoutchouc» et de la «Société Anonyme des Brevets Van Berkel»

Le Ministre des Finances,

Vu la Proclamation No. 58 de 1940.

Vu la Proclamation No. 61 de 1940.

Vu l'Arrêté ministériel No. 77 du 17 juin 1940.

Vu l'Arrêté ministériel No. 257 de 1940 étendant l'application des dispositions de la Proclamation No. 58 à la «Société Egyptienne du Caoutchouc»;

Arrêté

Art. 1. — Ibrahim Hassan el Mogui Effendi est nommé séquestre particulier pour l'administration de la «Société Egyptienne du Caoutchouc» ainsi que de la «Société Anonyme Italienne des Brevets Van Berkel». Il exercera tous les pouvoirs prévus à l'ar-

ticle premier de la Proclamation No. 58 et dans les conditions déterminées par l'Arrêté ministériel No. 77.

Art. 2. — Le Séquestre général des biens des ressortissants italiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 28 Chawal 1359 (28 novembre 1940).

(S.) : Hassan Sadek

Proclamation No. 109 relative à l'exécution des obligations des Compagnies d'assurances italiennes sous séquestre.

Nous, Hussein Sirry Pacha,

Vu la Proclamation No. 58 relative aux mesures concernant le commerce avec le Royaume d'Italie ou ses ressortissants et aux dispositions se rapportant à leurs biens;

Vu le Décret du 1er septembre 1939 déclarant l'état de siège sur tout le territoire égyptien;

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Décret du 16 novembre 1940;

Ordonnons ce qui suit:

Les sommes nécessaires pour faire face aux obligations contractées en Egypte par les Compagnies d'assurances italiennes sous séquestre autres que celles d'assurance sur la vie pourront être prélevées sur les fonds du Séquestre Général des biens italiens, avec l'autorisation du Ministre des Finances et aux conditions qui seront déterminées par lui.

Proclamation No. 110 relative à la signification d'actes destinés aux personnes se trouvant en territoire occupé ou contrôlé.

Nous, Hussein Sirry Pacha,

Vu l'article 9 du Code de Procédure Civile et Commerciale Nationale, et l'article 11 du Code de Procédure Civile et Commerciale Mixte;

Vu les Proclamations Nos. 6 et 58; Vu le Décret du 1er septembre 1939 déclarant l'état de siège sur tout le territoire égyptien;

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Décret du 16 novembre 1940;

Ordonnons ce qui suit:

Les copies des actes d'huissier lorsqu'elles sont destinées aux personnes se trouvant en territoire occupé ou contrôlé par l'Allemagne ou l'Italie, à l'exception de celles ayant en Egypte un représentant autorisé par le Ministre des Finances, seront remises pour les significations au Parquet qui visera l'original. Une copie de l'acte sera affichée au Tribunal de première instance dans le tableau à ce destiné.

Le Caire, le 6 décembre 1940.

Hussein Sirry

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 6 AU 13 DÉCEMBRE 1940

DESIGNATION DES VALEURS	6 Déc. 1940	13 Déc. 1940	DESIGNATION DES VALEURS	6 Déc. 1940	13 Déc. 1940
Empr. Municipal 1902... P.T.	8409	8409.5	Trams Alex. Div. P.T.	570	600
Empr. Municipal 1919... P.T.	8300 v.	8325	Trams Alex. Jouiss. P.T.	69	70
Land Bank, Act. P.T.	362	405	Trams Alex. Obl. 4% ... P.T.	1814	1820 excn
Land Bank, Obl. 3½%... P.T.	1400	1426	Press et Dépôts Act. ... P.T.	1150	1200
Land Bank, Obl. 4% ... P.T.	235 excn.	235 excn	Presses Libres P.T.	890	960
Land Bank, Fond Lst.	2955	2954	Net. et Pressage P.T.	625	680
Alexandria Water P.T.	1200	1386	Alex. Pressing P.T.	738	780
Béhéra Ord P.T.	1106	1190	Bonded War, Ord. P.T.	515	600 a.
Béhéra Priv. P.T.	435	450	Bonded War, Priv. P.T.	431	431 exten
Urb. et Rurales P.T.	171	171	Filat. Nationale, Act. P.T.	1378	1450
Union Foncière P.T.	270	270	omonti et Pyramides P.T.	590	600
The Gabbary Land P.T.	162	170 v.	and Soda P.T.	259	273
Delta Lt. Rys. Priv ... P.T.	142	130	ort-Said Salt P.T.	225	232
Alexandria Ramleh P.T.	86	80	Ass. Cotton Ginners ... P.T.	58	58.5
Financière et Indust P.T.	1010	1010	Kafr El Zayat Cotton		
Aboukir Cy. P.T.	57	64.5	Cy. P.T.	660	680

S.M. LE ROI A INAUGURÉ LE NOUVEAU BARRAGE DE MOHAMED ALY

(Suite de la page 7)

Sire,

Que Votre Majesté daigne me permettre de relever en cette circonstance les efforts déployés par la société MacDonald, Gibbs et Co., Limited chargée des travaux de maçonnerie, sous la directive d'une des plus grandes firmes d'ingénieurs-conseils, la firme "Coode, Wilson, Mitchell et Vaughan-Lee", de même que les efforts de la Société "Ransomes et Rapier, Limited" et de la Société "Head, Wrightson et Compagny" entrepreneurs des travaux métalliques, ainsi que des ingénieurs du gouvernement qui ont dirigé les travaux. A la tête de ces ingénieurs se trouvaient Mohamed Kamel Nabeeh Bey, l'actuel sous-secrétaire d'Etat du ministère des Travaux Publics et Mahmoud Mohamed Karara bey, actuellement inspecteur général-adjoint des projets. Le premier assumait la charge d'ingénieur-résident des Barrages durant la première phase des travaux; le second, lui ayant succédé au cours de la seconde phase, demeura à ce poste jusqu'à l'achèvement des travaux. Tous ces efforts réunis ont contribué à l'achèvement des travaux en temps opportun et de la manière la plus parfaite, grâce à la haute directive technique de Son Excellence Hussein Sirry pacha, notre éminent Premier Ministre, alors sous-secrétaire d'Etat, puis ministre des Travaux Publics.

Dès le jour où Votre Auguste Père monta sur le Trône de Ses Aïeux, Il ne cessa d'encourager la renaissance des arts et des sciences, de veiller en personne à l'expansion de la civilisation et du progrès dans les divers domaines de l'activité nationale. A Sa mort, Il eut la satisfaction de léguer cet immense patrimoine à la haute clairvoyance de Son Fils, Son digne Successeur. Et c'est ainsi que l'une des oeuvres les plus grandioses initiée sous l'égide de Votre Père, s'acheva sous le règne glorieux de Votre Majesté, Sire,

En cette circonstance où nous disons adieu à de vestiges anciens et où nous saluons l'avènement de vestiges nouveaux, l'âme du Grand Méhémet-Aly nous semble apparaître sur les barrages du Delta et l'âme de l'illustre Fouad 1er. planer sur les barrages Mohamed Aly, se complaisant tous deux à voir leur Auguste Successeur, Gardien fidèle de leur vaste héritage, marchant sur leurs traces et poursuivant leurs oeuvres constructives.

La présence de Votre Majesté en ce jour est une preuve tangible que la Providence Vous a choisi pour être l'heureuse liaison entre le passé glorieux et le présent prospère, ainsi que le promoteur de la grandeur future du Pays.

Puisse le Très-Haut prêter à Votre Majesté une longue et heureuse vie, afin que jouisse l'Egypte des bienfaits dont elle sera comblée sous Votre égide glorieux.

A l'issue du discours, S.M. le Roi suivi de S.A.R. le prince Mohamed Aly, de S.E. Abdel Kaoui Ahmed pacha, se rendit à l'entrée des barrages et leva le rideau qui couvrait la plaque commémorative. Ensuite le Souverain pris place dans sa voiture et accompagné de S.A.R. le Prince Mohamed Aly visita les barrages qui se trouvent à une distance de 8 kilomètres du lieu où s'était déroulée la cérémonie d'inauguration. La visite royale prit fin à 11 heures 30. Aussitôt après les personnalités invitées se rendirent aux barrages qu'ils visiteront à leur tour. Elles regagnèrent vers midi et demi le train spécial qui les remena au Caire.

LE RATIONNEMENT DU PETROLE

Les compagnies pétrolières avaient demandé aux autorités la permission de hausser les prix de ce carburant. Le Conseil supérieur de l'Approvisionnement examina la question à la lumière des stocks, des prix de revient, du prix de vente à l'étranger, etc. et décida de revenir sur la question à sa prochaine réunion.

Etant donné que la consommation du pétrole fut de 20 pour cent inférieure à celle de la consommation courante, il fut décidé de permettre à certains quartiers sous-approvisionnés, d'augmenter de 10 pour cent la quantité rationnée.

D'autre part, étant donné les plaintes reçues qui s'avérèrent fondées, la question d'étendre la validité des coupons de pétrole pour un mois au lieu de 15 jours fut étudiée. On croit que cette mesure sera bientôt approuvée. X

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 13 Décembre 1940.

Les fascistes subissent désastre sur désastre. Après la raclée magistrale qu'ils sont entrain de recevoir en Albanie, les Grecs ayant augmenté considérablement leur avance, voilà que l'Angleterre vient d'infliger aux italiens, dans le désert occidentale, une défaite des plus cuisantes. Déclenchant une offensive à la fin de la semaine dernière, les troupes impériales ont chassé, en moins d'une semaine, les italiens du territoire égyptien, faisant quelques dizaines de milliers de prisonniers, capturant un butin considérable de matériel. Trois divisions italiennes, dont une blindée, ont été anéanties. Plusieurs généraux, dont un chef d'armée avec tout son état-major ont été faits prisonniers.

Nous ne nous étendrons pas longtemps sur ces opérations d'envergure. Nos lecteurs en auront eu tous les détails par la presse quotidienne.

Nous relèverons donc seulement la profonde répercussion que cette victoire britannique a eu dans le pays, et en particulier dans les milieux financiers.

Depuis le début de la semaine, notre marché a connu une activité sans précédent et la hausse fut générale. Les cours réalisèrent des gains fort substantiels que la réaction des deux derniers jours n'a que fort légèrement entamés. La position technique de notre marché demeure très solide bien qu'elle soit fortement à la hausse. Les perspectives pour une continuation de la reprise demeurent complètes.

FONDS D'ETAT

Les Fonds d'Etat furent parmi les valeurs qui réalisèrent les plus forts gains. L'Unifiée clôture à P.T. 8085 contre P.T. 7440. La Privilégiée clôture à P.T. 7175 contre 6525.

BANCAIRES

L'action National Bank termine à P.T. 2770 contre P.T. 2500. L'action Crédit Foncier clôture à P.T. 2390 contre 2140. Le dixième avance à P.T. 4400 contre 3800. La hausse des Obligations à lots est également importante. L'émission 1903 termine à P.T. 1276 contre 1122 et l'émission 1911 clôture à P.T. 1116 contre 1018.

La Banque d'Athènes termine à P.T. 44,5 contre 37,5. L'action Land Bank est à P.T. 407 contre

363 et la fondateur avance à P.T. 3880 contre 3600. L'Obligation 4,5 o/o termine à P.T. 1390 en gain de P.T. 90.

EAUX, TRANSPORT ET CANAUX

L'action de capital Eaux du Caire est demandée à P.T. 440 contre 432. La Jouissance clôture à P.T. 1256 contre 1150 et la Fondateur avance à P.T. 8700 contre 7650.

L'Anglo-American Nile, est à P.T. 200 contre 165 et la United Nile est demandée à P.T. 195 contre 170.

La Dividende Trams d'Alexandrie avance à P.T. 630 contre 570 et la jouissance clôture à P.T. 72 contre 70. La Part Sociale Trams du Caire termine à P.T. 220 contre 208. Seule la Privilégiée Delta Light est plus faible et clôture à P.T. 130 contre 143.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La Cheikh Fadl est demandée à P.T. 450 contre 433. L'Action Gharbieh termine à P.T. 152 contre 148 et la Fondateur à P.T. 23 contre 17.

L'Action Kom-Ombo avance à P.T. 673 contre 652 et la Fondateur clôture à P.T. 3526 contre 3324. L'Ordinaire Béhéra termine à P.T. 1184 contre 1124. L'Aboukir est à P.T. 63 contre 59.

L'Union Foncière est demandée à P.T. 298 contre P.T. 294.

L'Enterprise est recherchée à P.T. 570 contre 560. L'Action Cairo Heliopolis avance à P.T. 1096 contre 1026 et la Fondateur termine à 1170 contre 935.

La Delta Land clôture à P.T. 107,5 contre 100. La New-Egyptian clôture à P.T. 87 contre 82 et l'Action Koubbeh Gardens est demandée à P.T. 50 contre 39.

INDUSTRIELLES

La Salt & Soda avance à P.T. 271 contre 256. Comme on le sait il sera distribué un coupon de 3 sh. net d'impôts. La Port-Said Salt avance à P.T. 248 contre 229. L'Oil-fields longtemps délaissée est enfin traitée à son cours minima de P.T. 306.

Les valeurs sucrières sont plus faibles. L'ordinaire Sucreries clôture à P.T. 628 contre 633, la Fondateur recule à P.T. 540 contre 574.

La Filature Nationale avance à P.T. 1460 contre 1376 et la Filature Misr clôture à P.T. 634 contre 568. L'Action Ciment Tourah termine

à P.T. 1072 contre 1050. La Cairo Sand Bricks avance à P.T. 386 contre 349. La Financière et Industrielle termine à P.T. 990 exd. contre 955. La Ginnars demeure inchangée à P.T. 58.

HOTELIERES

La Nungovich est demandée à P.T. 1300 contre P.T. 1200. L'Action Upper Egypt Hotels est légèrement plus faible à P.T. 110 contre 113. Par contre l'Ordinaire Egyptian Hotels avance à P.T. 137 contre 132. La Privilégiée termine à P.T. 825 contre 800.

CREDIT FONCIER

Dans sa réunion de mardi dernier, le Conseil d'Administration du Crédit Foncier a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, qui aura lieu le 6 Janvier prochain, de distribuer les mêmes coupons que l'année dernière, soit P.T. 120, pour l'action et P.T. 245 au dixième de part. Les bénéfices de l'exercice sont du même ordre que ceux de l'an dernier.

Dans son rapport, le Conseil soulignera que la banque a vendu environ 1.800 feddans du domaine qu'elle détenait à des conditions satisfaisantes tant pour les acquéreurs que pour la Société. Aujourd'hui le domaine ne comprend que 900 feddans et 8 immeubles d'une valeur totale d'environ 150.000 livres.

Le total des prêts hypothécaires est en diminution de L.E. 437.000. D'autre part, les encaissements furent satisfaisants. Les arriérés s'élèvent à 46.000 livres pour cette année, car la banque n'a pas procédé à des expropriations. Néanmoins, les rentrées dépassent de 126.000 livres celles de l'an dernier.

Au 31 décembre 1940, le Crédit Foncier aura encaissé presque une annuité entière, ce qui s'est fort rarement réalisé.

Enfin, la banque a remboursé pour presque 450.000 livres d'obligations.

LE PRIX DES LEGUMES

Bien que l'Egypte produise tout ce dont elle a besoin comme légumes, les prix haussent continuellement. La question fut étudiée par le Conseil de l'Approvisionnement qui a pris des mesures pour remédier à cet état de choses.

LA PAGE DU COMMERÇANT

CONSTITUTIONS

Il appert, d'un acte sous seing privé, signé le 22 Novembre 1940, visé pour date certaine au Tribunal Mixte du Caire le 23 même mois sub No. 4013, dont extrait a été transcrit au Greffe Commercial du dit Tribunal le 30 Novembre 1940 sub No. 32/66me A.J. qu'une Société en commandite simple a été formée entre les Sieurs: 1.) Nicolas Naggiar, 2.) Otto Zander et 3.) Lazar Goldhaber, comme associés en nom, et un commanditaire, dénommé dans le dit acte.

La dite Société a pour Raison Sociale «N. Naggiar & Co.» et pour dénomination. «The Urania Film and Review Society».

Elle a pour objet la production, représentation et adaptation de tous films, revues, opérettes, etc.

Le siège est au Caire, 28, rue Fouad 1er.

La durée est de deux années du jour de sa signature, renouvelable par tacite reconduction de deux ans en deux ans, faute de dénonciation donnée par un des associés aux autres, par lettre recommandée, deux mois avant l'expiration de la période courante.

Le capital social est de L.E. 1000, apporté en entier par le commanditaire.

La signature sociale appartient au Sieur N. Naggiar, qui signera pour et sous la Raison Sociale conjointement avec un des deux autres associés, sauf pour les affaires courantes de simple administration, pour lesquelles il signera seul.

Il est entendu qu'il ne saurait être fait usage de la signature sociale que pour les besoins et dans l'intérêt de la Société.

D'un acte sous seing privé en date du 29 Octobre 1940, visé pour date certaine le 30 Octobre 1940, Greffe Commercial Mixte du Caire le 18 Novembre 1940, No. 10/A.J. 66e, fol. 68, reg. 43, il résulte qu'il a été constitué une Société en nom collectif, sous la Raison Sociale «Valensin & Yédid», entre les Sieurs Moïse Valensin et Jacques Yédid, tous deux de confession Israélite et de nationalité italienne, avec siège au Caire, rue Beïn El Soureïn, ayant pour objet le commerce en gros et en détail des articles en denrées alimentaires ou autres articles similaires ou en dépendant.

Le capital social a été fixé à L.E. 600, à raison de L.E. 400 pour le Sieur Valensin et L.E. 200 pour le Sieur Yédid.

La durée de la Société a été fixée à une année commençant le 29 Octobre 1940 et expirant le 28 Octobre 1941, renouvelable par tacite reconduction pour une autre année et ainsi de suite à défaut de préavis donné par l'un des associés à l'autre 2 mois avant l'expiration.

La signature et la gestion sociales appartiennent conjointement et solidairement aux deux associés qui signeront de leur nom sous un timbre mobile du nom de la Raison Sociale «Valensin & Yédid».

D'un acte de Société en date du 25 Novembre 1940, visé pour date certaine le 26 Novembre 1940 sub No. 5507 et enregistré par extrait au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie en date du 9 Décembre 1940 sub No. 34, vol. 59, folio 27, il appert qu'une Société en nom collectif a été formée sous la Raison Sociale Lando, Israel, Platis et la dénomination «Egyptian Cheese Factory», ayant siège Alexandrie avec centre d'exploitation et fabrication à Kafrel Dawar, Ezbet Saatout, entre les Sieurs: Joseph Israel, sujet français, Henri Lando et Nicolas Platis, sujets locaux, tous domiciliés à Alexandrie, seuls associés en nom, ayant pour objet la fabrication et l'exploitation de tous genres de fromages, notamment le fromage dit «Kachcavale» ainsi que les divers fromages blancs.

La gestion et l'Administration ainsi que la signature sociales appartiennent aux Sieurs Joseph Israël et Henri Lando séparément.

La durée de la Société est de trois années, soit du 25 Novembre 1940 au 25 Novembre 1943, renouvelable tacitement, aux mêmes clauses et conditions, faute de préavis donné par l'une des parties aux autres et par simples lettres recommandées trois mois avant l'expiration du délai.

Il appert, d'un acte sous seing privé du 31 Octobre 1940, visé pour date certaine le 30 Novembre 1940 sub No. 5550, enregistré au Greffe Commercial du Tribunal Mixte d'Alexandrie le 7 Décembre 1940, No. 33, vol. 59, fol. 27 qu'une Société a été formée entre le Sieur Nicolas Corossis et un commanditaire dénommé dans le susdit acte

sous la Raison Sociale «Nicolas Corossis et Co.», ayant pour objet l'achat et la vente en gros des produits alimentaires.

Le siège de la Société est à Alexandrie.

La commandite est fixée à L.E. 200 susceptible d'être augmentée jusqu'à L.E. 500 en tout.

La gérance et la signature appartiennent au Sieur Nicolas Corossis.

La durée est fixée pour 2 années à partir du 31 Octobre 1940, renouvelable pour une année faute d'avis contraire donné trois mois avant l'expiration.

Il résulte, d'un acte sous seing privé en date du 1er Avril 1935, visé pour date certaine au Tribunal Mixte du Caire en date du 7 Octobre 1940 No. 3540, enregistré au Greffe de Commerce du Tribunal Mixte du Caire en date du 20 Novembre 1940 sub No. 18/66e, folio 77 reg. 43, d'une Société en nom collectif a été constituée entre les Sieurs Abraham D. Gahtan et Jacques D. Gahtan, sous la Raison Sociale: «Abr. et Jac. Gahtan».

L'objet de la Société est l'importation, l'exportation et le commerce en général de tous articles des denrées coloniales pour compte propre ou à la commission

Le siège de la Société est au Caire, rue Neuve, No. 49.

La gestion et la signature sociales appartiennent à chacun des associés qui signeront sous le nom de la Raison Sociale. Ils ne pourront faire usage de celle signature que pour les affaires sociales exclusivement. Ils auront notamment le droit de transiger ou de compromettre, donner mainlevée de toute inscription, saisie ou opposition, même en dehors de l'extinction de la dette.

Le capital social est fixé à la somme de L.E. 5000 (Livres Egyptiennes cinq milles), fourni par les associés à raison de moitié pour chacun d'eux.

La durée de la Société est fixée à 5 (cinq) années commençant le 1er Avril 1935; faute d'un préavis donné trois mois avant l'expiration de cette période, la Société se renouvelle pour une nouvelle période de 5 années et ainsi de suite de 5 en 5 années.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 13 Décembre 1940

Les marchés dirigeants demeurent calmes, mais le ton est soutenu, les prix ne subissant pas de changement.

Notre place fut très ferme et les prix enregistrèrent des plus-values intéressantes.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago avait débuté en avance de 1/2 point et le marché se raffermi par la suite.

La cote termine à 88 7/8 cents,

La plus récente estimation de la récolte australienne est de 91.900.000 de bushels.

Le marché des farines a été actif avec prix plus ou moins stationnaires. La qualité supérieure vaut P.T. 112-114 le sac de 54 ocques, la farine secondaire des cylindres P.T. 145 - 148 le sac de 80 ocques et la qualité inférieure des meules P.T. 141-142 le sac.

Le prix du pain ordinaire a été augmenté à 18 mill. l'ocque. Ce pain était depuis longtemps tarifé à 16 mill. l'ocque. En achetant directement aux boulangeries on paiera 1 mill. l'ocque moins.

La farine australienne pour le transit vaut nominalement Lst. 19 la tonne franco Bonded. Les qualités américaines sont vendues à P.T. 300 environ le sac de 54 ocques, douane payée.

Le stock de farines et de semoules dans les Bonded d'Alexandrie est de 1.865 sacs contre 12.604 sacs de la semaine dernière. Les entrées du mois de Novembre furent de 22.686 sacs et les sorties de 33.424 sacs.

Notre marché n'a pas tardé à se ressaisir de son accès de faiblesse de la semaine dernière, en faisant preuve, d'une fermeté remarquable. Divers facteurs ont contribué à la reprise dont les principaux sont un renouveau d'achats de la part des minorités, les perspectives meilleures pour la consommation et une récolte qui s'avère maintenant inférieure à celle de l'année dernière. Ils constituent tous des éléments de hausse auxquels est venue s'ajouter, au surplus, une offre relativement limitée et en tous cas disproportionnée à la demande. Il s'en suivit une hausse de P.T. 5 - 6 par ardeb à la suite de laquelle le blé Hindi Saïdi moyen de 22 1/2 kirats avait atteint et même dépassé le prix de P.T. 170.

Il ne semble pas que la hausse ait dit son dernier mot, à moins que le Gouvernement ne pense qu'il n'est pas dans l'intérêt général de favoriser une avance trop vigoureuse du prix du blé, surtout en période de hausse du coût de la vie. En tous cas, le prix du pain, qui est l'objet de l'attention constante des autorités, dépend de celui de la farine. Le public ne peut prétendre d'acheter toujours le pain au même prix, quand ceux du blé et de la farine ne font qu'augmenter.

Les envois de l'intérieur furent assez médiocres cette semaine. On a reçu en tout 18.424 ardebs, dont 11.582 ardebs de blé Béhéri et 6.842 ardebs de blé Saïdi. Les derniers prix pratiqués sont les suivants: Hindi Saïdi moyen P.T. 170 l'ardeb de 150 kilos, baladi Saïdi P.T. 161 Hindi Béhéri P.T. 162 et baladi Béhéri blanc P.T. 152. Le blé Mentana moyen est traité à P.T. 154. Nous finissons la semaine en tendance très ferme.

SUCRES

La Bourse de New-York avait débuté en légère avance sur la Clôture précédente, mais le marché s'alourdit par la suite, en l'absence de facteurs stimulants et la semaine finit à 76 1/2 cents.

Après une longue période d'acalmie, notre marché du sucre disponible pour le transit a connu une semaine assez animée au bout de laquelle nous retrouvons ce sucre en avance d'environ Lst. 1 par tonne sur le cours pratiqué il y a huit jours. Le prix franco Bonded Port-Saïd est actuellement de Lst. 18 3/4 19 la tonne.

Cette amélioration est due à la reprise, du moins partielle, des exportations pour la Syrie, que l'Ad-

ministration des Douanes, par un avis publié cette semaine, serait disposée d'autoriser moyennant une demande de permis à lui soumettre au moins 10 jours avant l'exportation de la marchandise. Le stock de sucre à Port-Saïd étant très limité et les nouvelles affaires avec la source étant excessivement difficiles, il est à prévoir que le prix du sucre disponible haussera encore.

Les prix du sucre de la Raffinerie pour les ventes en détail, sont les suivants: Granulé P.T. 4 l'ocque, concassé P.T. 4, pains P.T. 4 24/40 et tablettes P.T. 4 20/40 l'ocque.

RIZ

Le marché du riz poursuit son mouvement de hausse et nous avons à signaler de sensibles progrès depuis notre dernière revue. Des achats continus d'un caractère assez général ont rencontré une offre relativement limitée et la poussée des prix a été par conséquent facile. La hausse depuis la semaine dernière est d'environ P.T. 5 par sac sur toutes les qualités. Il faut noter d'ailleurs que le riz glacé et le cargo avaient, jusqu'ici, suivi la hausse d'un peu loin. Nous retrouvons donc le Mamsouh à P.T. 107 le disponible, et P.T. 110 les l'vraisons futures, le glacé à P.T. 127 et P.T. 130 respectivement, la marchandise prompte et le contrat et le cargo à P.T. 100 et P.T. 103 le sac de 100 kilos.

Le marché du riz non décortiqué a fait preuve d'une remarquable activité. Les achats suivis des rizeries et de la spéculation furent la cause d'une importante avance du prix de ce riz qui a été traité en dernier lieu à P.T. 650 la dariba et même au-dessus de cette limite.

Les facteurs commerciaux n'exercent, pour le moment, qu'une

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.G. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

action assez faible. On croit toutefois que les perspectives pour la consommation s'améliorent. S'il est vrai que nous avons une récolte inférieure à celle de l'année dernière, il ne faut pas oublier cependant que le reliquat laissé n'est pas du tout négligeable et qu'il importe de le placer.

Quoi qu'il en soit, la semaine finit sur un ton très ferme.

SACS VIDES

Il y a peu de changements à noter dans ce marché et c'est plutôt dans le sens d'une activité plus réduite et d'une tendance plus facile des prix.

L'offre de sacs n'est pas très grande et il n'y eut pas de nouveaux arrivages pendant la semaine, mais les consommateurs se montrent aussi très réservés en raison des offres plus basses de Calcutta. Les plus récentes cotations sont les suivantes:

Lbs, 2 1/4	73/3
» 2 1/2	89/6
» 3 1/4	117/9
» 5	172/7
» 5(angus)	191/5
» 3 (coton)	181
Oignons	45/3

Hessian Cloth

7 1/2 Oz.	25/7
8 1/2 Oz.	25/8
10 1/2 Oz.	32/9

Les prix du marché pour la marchandise prompte dédouanée sont les suivants:

	P.T.
Sacs à riz lbs. 2 1/4	5 03/40
Sacs à sucre lbs. 2 1/2.	6
Sacs à graines lbs. 3 1/4	9
Sacs à graines lbs. 5	10 28/40
Sacs à grs. lbs. 5 (angus)	11
Sacs à coton lbs. 3	11 08/40

Les retraits de la semaine ayant été peu importants, le stock de sacs à Port-Tewfik n'a pas beaucoup changé. Il est d'environ 6.200 balles y compris les hessian cloth. Ce stock comprend à peu près 1.200 balles de sacs à coton.

AVIS et CONVOCATIONS

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

Avis de convocation

Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge & Internationale en Egypte sont convoqués à la onzième Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui se tiendra au Siège Social, 45 Rue Kasr el Nil, Le Caire, le 16 Décembre 1940, à 16 heures, pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1.) Lecture et approbation des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs;

2.) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1939-1940. Répartition du bénéfice.

3.) Décharge à donner aux Administrateurs;

4.) Elections Statutaires;

5.) Nomination des Censeurs et fixation de leurs émoluments pour l'exercice 1940-41.



THE ALEXANDRIA & RAMLEH RAILWAY COMPANY LIMITED

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 20 décembre 1940 à 16 heures aux bureaux de la compagnie, 3, place Saad Zaghloul à Alexandrie.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée devront déposer leurs actions soit à Alexandrie soit au Caire au siège de la compagnie ou dans une banque, ou à Londres à la Banque Ottomane. Ce dépôt devra être fait au plus tard le 16 décembre 1940.

Alexandrie, le 3 décembre 1940.



EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS COMPANY (S.A.E.)

Avis de convocation

MM. les Actionnaires de l'Egyptian General Omnibus Co. (S.A.E.) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 26 des Statuts.

La réunion aura lieu le lundi 23 décembre 1940, à 11 heures 30 du matin au Siège du Caire, rue Establat El Tok, Boulac.

Ordre du jour

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice clos le 30 juin 1940.

2. Lecture du Rapport des Censeurs.

3. Approbation du Bilan et du Compte Profits et pertes de l'Exercice 1939-1940

4. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Censeurs de leur gestion durant cet Exercice.

5. Nomination d'administrateurs.

6. Nomination du ou des Censeurs et fixation de leurs émoluments.

Pour prendre part à l'Assemblée, il faut être porteur de cinq Actions au moins (Art. 25). Les actions devront être déposées au Siège Social ou dans une des principales Banques d'Egypte, trois jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration

M. AHMED ABOUDD PACHA.



CREDIT FONCIER EGYPTIEN

Messieurs les Actionnaires du CREDIT FONCIER EGYPTIEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 6 Janvier 1941 à 4 h. de l'après-midi au Siège Social au Caire.

ORDRE DU JOUR:

1°) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales,

2°) Lecture du Rapport des Censeurs, 3°) Approbation des Comptes et fixation du dividende pour l'Exercice 1940,

4°) Nomination d'Administrateurs, 5°) Nomination de deux Censeurs pour l'Exercice 1941.

Tout porteur de 50 actions a le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les actions devront être déposées: en Egypte: au plus tard le 4 Janvier 1941.

en Europe: au plus tard le 15 Décembre 1940.

Les dépôts seront reçus: au Caire: au Siège Social. — à Alexandrie

au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte de Paris,

COMPTOIR DES CEMENTS

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAÏ & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire:

21, AVENUE FOUAD 1er - Imm. "LA GENEVOISE"
B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie:

10, RUE DE LA POSTE
B.P. 397 - Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

" SUPERCRETE "

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

" SEAWATER CEMENT "

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 tonnes

à la National Bank of Egypt,
à la Banque d'Athènes,
la Banque Belge & Internationale en
Egypte,
à la Banque Misr,
ou dans l'une des autres principales
Banques de la place.—
en Europe
au Crédit Lyonnais, Londres
à la Société Générale pour favoriser
le développement du Commerce & de
l'Industrie en France, Londres
au Comptoir National d'Escompte de
Paris, Londres
au Crédit Suisse (Lausanne & Genève).—

PROCÈS en COURS

14 Décembre 1940

Land Bank of Egypt.—Débats dev. la 1re Ch. du Trib. Civil d'Alex. sur l'action intentée par Y. Antoniou, —porteur d'oblig. 4 1/2 o/o de la dite Société, — tendant à la conversion des francs français tels que définis par la loi française du 25 Juin 1928 en francs français au cours du jour où le paiement des coupons desdites obligations aurait dû normalement être effectué.

19 Décembre 1940

Compagnie Universelle du Canal Maritime du Suez. — Débats devant la 2me Ch. de la Cour sur le recours en interprétation formé par Pierre Constantinidis de l'arrêt rendu le 24 Février 1940 ord. paiement des obligations sur la base de l'or.

4 Janvier 1941

Société Generale des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte. — Débats dev. le Trib. de Com. du Caire, sur l'action intentée par Marco J. Harari, tendant à entendre dire pour droit que les parts de fond, de ladite Soc. doivent participer aux 45 o/o de toutes « activités » nouvelles créées sur des fonds prélevés sur les bénéfices depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

20 Janvier 1941

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.—Débats dev. le Trib. Civ. du Caire, sur l'opposition de la Compagnie du Canal au commandement à elle notifié pour l'exécution de l'arrêt du 26 Février 1940, ord. paiement des oblig. sur la base de l'or.

22 Février 1941

Land Bank of Egypt. — Débats devant le Tribunal Civil d'Alexandrie sur l'action de G. Campos et Consorts tendant à la mise à charge des obligataires des honoraires d'avocats dans l'affaire ayant abouti à l'arrêt du 21 Mars 1940 ord. paiement des oblig. sur la base de l'or.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Lundi 23 Décembre 1940

Crownegypt Company. — Ass. Ass. Gén. Extr. au siège de la Soc. 6, rue Ancienne Bourse, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Mardi 31 Décembre 1940

Trade and Financial Cy. (S.A.E.) — Ass. Gén. Extr. au siège de la Soc. Imm. Liepmann, Hamzaoui, Le Caire, à 4 h. p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 14 Décembre 1940

Egyptian Salt & Soda Cy Ltd.— Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 2, rue Fouad 1er, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Lundi 16 Décembre 1940

Banque Belge et Internationale en Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Banque, 45, Rue Kasr el Nil, le Caire, à 4h. p.m.

Mardi 17 Décembre 1940

Anglo-Belgian Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. 25, Rue Aboul Sebaa, le Caire, à 4 h. p.m.

Jeudi 19 Décembre 1940

Société Anonyme des Presses Libres Egyptiennes. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. 6, Rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Société Anonyme des Halles Centrales d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, Marché de Bab-el-Louk, Le Caire, à 3 h. p.m.

Vendredi 20 Décembre 1940

The Alexandria & Ramleh Railway Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. 3, place Saad Zaghloul, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Lundi 23 Décembre 1940

Marconi Radio, Telegraph Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. Radio House, rue Eloui, Le Caire, à 11 h. a.m.

Egyptian General Omnibus Cy. (S.A.E.). — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc., Rue Establat El Torok Boulac, Le Caire, à 11 h. 30 a.m.

Samedi 28 décembre 1940

Pieux Vibro (Egypt) S.A. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 9, rue Maréchal Allenby (Rouchdy Pacha), Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

Société Anonyme des Drogueries d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc., 12, Rue Mahdi, Le Caire, à 4 h. p.m.

Lundi 30 Décembre 1940

Eastern Cy. (S.A.E.) — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc à Guizeh, Le Caire, à 11 h. a.m.

Lundi 6 Janvier 1941

Crédit Foncier Egyptien. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, rue Maleka Farida, Le Caire, à 4 h. p.m.

Mardi 14 Janvier 1941

Palestine Hotels Limited. — Ass. Gén. Ord. au Continental-Savoy Hotel, Place Ibrahim Pacha, Le Caire, à 4 h. p.m.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1939: L.E. 35798

Siège Social au Caire: 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky: 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie: 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER